Consultation travaux Parc Pleyel – Phase 1

Document de questions / réponses n°4

9 novembre 2026

SPL Plaine Commune Développement

Suivi des MaJ du DCE :

26.10.26 – QR n°1 - modification du BPU/DQE du lot 1 – VRD

3.11.26 - QR n°2 – transmission de la G2PRO (intégrée au dossier annexe – Études géotechniques) et réponses aux questions.

Modification de la CDPGF Lot 2 : unités pour les postes 6.1.9 à 6.1.12 + précision et modification sur les forces et conditionnement des arbustes (postes à 4.1.1 à 4.1.10)

6.11.26 – QR n°3 – modification des dates de rendu et de question au RC

9.11.16 – QR n°4 – Dernière réponse aux questions qui a engendré la modification des documents suivants :

- La CDPGF lot 1 modifiée
- Le CCTP lot 1 modifié
- Le plan de bordure modifié en DWG etransmit et PDF
- Le plan de calepinage de bordure modifié en DWG etransmit et PDF
- La CDPGF lot 3 modifiée

Il n'est plus possible de poser de questions jusqu'au rendu de l'offre le 17 novembre à 12h.

Date	Question	Réponse
19.10.26	La DPGF nous demande la fourniture de câble 4x16mm² or le CCTP pointe vers des réseaux d'éclairage en monophasé et indique que chaque éclairage doit être alimenté « un sur deux » par ligne d'alimentation. Les différentes hypothèses pouvant entraîner des conséquences sur le prix et le métré de câble, pourriez-vous nous confirmer laquelle prendre ?	**Les mâts et colonnes du parc sont raccordés en triphasé.** **Les éclairages des mains courantes sont alimentés en un sur deux.**
	Aussi au CCTP p47 le coffret de pilotage est montré vers la rampe au centre du parc mais sur les plans de réseaux, l'armoire pilotant l'éclairage dynamique et contenant les driver LedPuck est implanté à côté de la sous-station L1 M1. Pouvez-vous nous confirmer l'implantation de l'armoire de pilotage DMX ?	**La position de l'armoire à prendre en compte est à proximité du coffret REMBT en interface avec la voie arrière.**
	Pourriez-vous nous indiquer quelle solution de télégestion est actuellement déployée sur le territoire de Plaine Commune ?	**Le système de télégestion n'est pas encore déterminé sur le territoire**
16.10.26	Lors de notre vérification du fichier BPU/DQE, nous avons constaté une inversion entre les numéros de prix 1.1.1 et 1.1.2 : • Dans le BPU, le poste 1.1.1 correspond à la décharge sulfate, alors que dans le DQE, le poste 1.1.1 correspond	**Le fichier est corrigé**

Date	Question	Réponse
	à la décharge ISDI+. • Dans le BPU, le poste 1.1.2 correspond à la décharge ISDI+, alors que dans le DQE, le poste 1.1.2 correspond à la décharge sulfate. Pouvez-vous procéder à la mise à jour de votre fichier afin d'assurer la cohérence entre le BPU et le DQE ?	
20.10.26	Bonjour Confirmez-vous le nombre d'heures d'insertion à prévoir pour le lot 1 de 1848 heures ? Merci d'avance	**Oui, cf le RC**
23.10.26	Bonjour, Pouvez-vous nous octroyer un délai de report de 3 semaines sur la date de remise des offres afin de vous proposer notre meilleure proposition. Merci d'avance, Cordialement,	**Il n'est pas possible de reporter la remise des offres**
26.10.26	Bonjour, Le règlement de consultation limite à 30 pages le mémoire technique. Pourriez-vous nous confirmer si des annexes peuvent être jointes en complément ? Merci.	**Les 30 pages ne comprennent pas les annexes**
26.10.26	Bonjour, pour le lot 2, pourriez-vous nous préciser quels postes correspondent à de la terre d'apport et lesquels concernent de la terre à reprendre dans un rayon de moins de 50 km ? Pour les postes 2.1 à 2.5; 2.11 à 2.15 et 2.16 à 2.20. Merci	**Les substrats fertiles issues du recyclages (postes 2.1 à 2.5 et 2.11 à 2.15) tout comme les terres végétales d'apport (postes 2.16 à 2.20), doivent être issus de sites locaux compris dans un rayon de 50km autour du chantier.** **Pour la provenance, se référer au poste IV.1.4 du CCTP pour les postes 2.1 à 2.5 et 2.11 à 2.15 et au poste IV.I.7 pour les postes 2.16 à 2.20**
26.10.26	LOT 3 Bonjour, Pourriez-vous nous indiquer l'emplacement de l'armoire existant BC213 sur laquelle nous devons raccorder les colonnes d'éclairage pour que nous puissions vérifier les métrés de câbles ? Par avance merci	**Les points de raccordements sont précisés sur les plans.**
28.10.26	Bonjour, lot 2, En ce qui concerne le modèle de fiche techniques des arbres annexé au CCTP, peut-on vous remettre les fiches selon un autre cadre ? Merci d'avance, Cdt,	**La fiche technique transmise, si différente du modèle CCTP, doit comporter à minima l'ensemble des éléments demandés dans la fiche référence annexée au CCTP.**
28.10.26	Le CCTP Lot 1 VRD (chapitre 5.1.4, page 65) prévoit la mise en œuvre d'un enrobé drainant en BB de 6cm d'épaisseur, avec une teinte à définir sur la base d'échantillons gris clair et beige clair. Le plan des revêtements indique quant à lui un BBSG 0/10 perméable de teinte gris clair, sans précision d'épaisseur. Pourriez-vous nous confirmer le type d'enrobé, sa granulométrie, son épaisseur et la teinte à prévoir pour notre chiffrage ?	**L'enrobés drainant devra être compatible avec une circulation lourde (10PL/Jour), circulation du camion de curage de la DEA, et un usage de voie échelle.** **L'enrobés sera mise en place sur une épaisseur de 6 cm** **La teinte sera définie sur la base des échantillons fournis gris clair et beige clair décrits au CCTP.**
29.10.26	Lot 2 - Confirmez-vous les unités "m3" pour les bancs des postes 6.1.9 à 6.1.12 de la DPGF ? Merci.	**Transmission d'une CDPGF corrigée.** **Postes 6.1.9 et 6.1.10 : prix à l'unité**

Date	Question	Réponse
		Postes 6.1.11 et 6.1.12 : prix au mètre linéaire **Par ailleurs : le fichier CDPGF corrigé intègre des précisions et modifications sur les conditionnement et forces des arbustes et sur les densités de plantations du mélange ile refuge (postes à 4.1.1 à 4.1.10). A prendre en compte dans le chiffrage.**
29.10.2026	Lot 2 - Concernant ce poste 5.3.1, Protection par piquets bois et cordelette chanvre, il est indiqué une cordelette en chanvre de 3mm dans le CCTP p38. Est-ce bien 3mm ou 3 cm ? Merci	**Oui, il s'agit bien d'une cordelette chanvre 3mm – se référer à la pièce 203 : détail carnet des plantations et complexes de sols P19**
29.10.2026	Bonjour, Dans le DPGF du lot 3 - Eclairage Public, dans la partie "Eclairage Coloré" nous avons constaté que la désignation du prix TO1 semble manquante. Pourriez-vous s'il vous plait, nous préciser la désignation correspondant à ce prix ? Merci	**Ci-joint la DPGF corrigée avec désignation**
03.11.2026	LOT 1 VRD Poste 5.6 Dalles de répartition fosses d'arbres : merci de préciser les dimensions en plan, l'épaisseur des dalles en béton armé, le type de béton et le ferraillage à prendre en compte pour le chiffrage.	**Les dalles de répartition sont identifiées sur le plan de mobilier – pièce 102 et font l'objet d'un détail dans le carnet des plantations et complexes de sol – pièce 203 – p05.** **Le dimensionnement fin et les ferraillages seront à définir dans le cadre des études d'exe. Les charges applicable aux dalles de répartition sont les même que celles applicables au revêtement de sol.**
	Poste 4.20: il est prévu dans la DPGF Fourniture et pose de cornière acier hauteur 30 cm - 10mm sur longrine béton Or le CCTP page 69 indique Cornière à ailes égale 60x60mm, longueur courante 6m. Pouvez-vous apporter des précisions ?	**Ci-joint le DPGF modifiée - postes 4.20 à 4.25 – sur les dénominations et quantités estimées.** **Ci-joint les plans bordures(pièce 103) et calepinages bordures (pièce 103b) modifiés en PDF et DWG – modification de la légende pour recollement avec les postes DPGF** **Ci-joint le CCTP lot 1 modifié – p69, p72 et 73 pour les cornières** **+ p64 sur les enrobés drainants**
	Poste 4.6: Caniparc : merci de confirmer l'épaisseur de GNT drainante à chiffrer, la DPGF indique 15 cm le CCTP prévoit une épaisseur minimale de 25 cm.	**L'épaisseur à prendre en compte est celle du CCTP** **Ci-joint la DPGF corrigée.**
	Blocs marches granit : merci de confirmer que les blocs marches sont à fournir en granit neuf conformément au CCTP, et de confirmer les quantités par type Bm.1 à Bm.7	**Prendre en compte le CCTP : les blocs marche sont en neuf.** **Ci-joint le DPGF modifiée.** **Pour les quantités se référer au**

Date	Question	Réponse
		plan calepinage des bordures – pièce 103b et carnet des bordures et soutènements – pièce 204 qui détail tous les modules par type.
	Au stade de la remise de l'offre, merci de confirmer si des échantillons physiques doivent être remis par les candidats	**Pas d'échantillon au stade de l'offre.**
04.11.26	Concernant le lot 1 VRD, nous devons la réalisation de plusieurs murs en gabion avec 4 finitions possibles. Sur les plans fournis, nous ne pouvons pas voir sur l'ensemble du projet le panachage précis des 4 finitions sur chacun des murs. Sur le carnet nous ne pouvons voir que partiellement le projet. Pourriez-vous nous transmette davantage de plan sur ce sujet précisément.	**Se référer au carnet de détail de la rampe – pièce 201 du DCE** **Détail d'élévation de la façade avant du gabion transmis en P4. Zoom sur le calepinage de principe en P5.** **L'élévation détaille le principe de mise en œuvre des matériaux issu du recyclage par lit horizontaux d'épaisseur variable. Oui**
05.11.26	Est-il possible d'avoir un plan topo avec le nivellement existant actuel ? Les plans géomètre fournis font apparaitre des points topo sur le fichier « 24-01-20258_TER_REC_PLEYEL_Mailles avec relevé de 2023-2 » mais il n'y a aucune légende pour expliquer à quoi ils correspondent et ni à quel moment le relevé a été réalisé. Ce plan est-il exploitable en l'état pour la réalisation des calculs de terrassement ?	**Aucun levé géomètre n'a été réalisé sur la totalité du site depuis le chantier des bâtiments.** **- Le plan « XREF_compile-topo _2022-05-20 » représente le levé topo avant intervention de construction des bâtiments.** **- Le plan « 24-01-20258_TER_REC_PLEYEL_Mailles avec relevé de 2023 » permet d'identifier les mailles de désamiantage, qui ont été en partie comblées.** **- Le plan « Remblais Brézillon » précise les interventions de remblaiements qui ont été réalisées en septembre 2026 par la SPL. Ces remblaiements sont conservés pour le parc.** **Le plan de déblai remblai fourni avec le DCE tient compte de ces données d'entrée.**
06.11.26	*Bonjour, lot 2,* Le fournisseur FRAGMENT STUDIO, avec qui vous avez étudié la faisabilité en amont concernant la fabrication des bancs et tables préfabriqués en matière recyclée refuse de nous remettre leur offre, et de donner suite à cette consultation. Nous sommes ainsi dans une impasse, aucun autre fournisseur ne pouvant réaliser ce type de prestation. Pourriez-vous revenir nous à ce sujet svp ?	**Suite contact avec le fournisseur, il ne réalise plus de mobilier sur mesure depuis qu'on l'a consulté.** **Etant donné ce changement de paradigme, le poste 6.1.2 et 6.1.3 sont ouvert à variante sous les conditions ci-dessous :** **- Le mobilier doit respecter au plus proche le gabarit et l'esthétique tel que dessiné.** **- Le mobilier doit répondre aux enjeux de recyclage visés pour le mobilier initialement prévu.**